



PO Box 240, Apia, Samoa
 E: sprep@sprep.org
 T: +685 21929
 F: +685 20231
 W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-huitième Conférence du PROE

Apia, Samoa
 19 – 21 septembre 2017

Point 8.2 de l'ordre du jour : Rapport du comité d'audit

Objet

1. Ce rapport est le cinquième concernant les activités de supervision du Comité d'audit (CA) et couvre la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, avec des mises à jour jusqu'à la fin juillet 2017. Le rapport est conforme aux principales exigences de la Politique de gouvernance et à la section 3¹ de la charte du Comité d'audit stipulant les détails concernant les responsabilités du CA. Il fournit un aperçu des domaines suivants :

		Page
I	Composition du CA	2
II	Travail du CA	2
III	Contrôles internes	2
IV	États financiers de 2016	3
V	Fonction d'audit externe	3-4
VI	Fonction d'audit interne	4-5
VII	Gestion des risques	5
VIII	Procédures et politique anti-fraudes	5

2. Le Comité d'audit est une composante clé et indépendante des dispositifs de gouvernance du PROE. Ses responsabilités consistent à superviser et surveiller la gouvernance, les risques et les questions de contrôle internes qui touchent au fonctionnement du Secrétariat à travers l'Unité d'audit interne.
3. Les cadres nécessaires au bon fonctionnement de l'Unité d'audit interne et du Comité d'audit sont définis dans la Charte approuvée et adoptée par le Comité d'audit en concertation avec la direction.

¹ La section 3 (3.1-3.7) de la charte du Comité d'audit énumère les responsabilités en matière

- d'états financiers
- de contrôle interne
- d'audit interne
- d'audit externe
- de conformité
- de gestion des risques
- de prévention des fraudes ; de valeurs de l'organisation ; du code de conduite

Historique

I Composition du Comité d'audit (CA)

4. Début 2017, les trois membres indépendants du CA sont passés à cinq membres indépendants pour améliorer la participation des membres au Comité d'audit. Les cinq membres indépendants sont : M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, président du CA et associé au cabinet comptable Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) ; M. Mike Walsh, Haut-commissaire adjoint de la Nouvelle-Zélande ; M. Jovilisi Suveinakama, actuellement représenté par M. Seiuli Aleta, directeur général intérimaire du bureau de Tokelau Office à Apia ; M^{me} Rosita Maua'i-Matalavea, directrice adjointe au Ministère des Finances d'Apia ; M^{me} Amanda Jewel, Haute-commissaire adjointe au Haut Commissariat australien, Apia. Les membres indépendants des services du CA sont bénévoles, à l'exception du président, qui reçoit une indemnité minimum de 500 SAT par réunion.
5. Les membres de la TROIKA comptent le D^r Josie M. Tamate, directrice générale du Ministère chargé des Ressources naturelles de Nioué (Présidente) ; Son Excellence David Nicholson, Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande et M. F. Umiich Sengebau, ministre chargé des Ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme.
6. Les membres non indépendants ne font plus partie du Comité d'audit.

II Travail du Comité d'audit

7. Le Comité d'audit doit se réunir trois fois par an et peut se rencontrer plus souvent en cas de besoin. Durant la période concernée, le CA s'est réuni cinq fois : le 28 juillet, le 17 août (formation du consultant PTM par le CA) et le 24 novembre 2016, le 23 mars 2017 et le 11 avril 2017. Les procès-verbaux des réunions se trouvent à l'Annexe 1. Le CA s'est réuni en août pour une formation sur les politiques du Secrétariat concernant la Gouvernance, la Charte du VA et les révisions internes de la Charte d'audit réalisées par le consultant du projet de taille moyenne (PTM). Les réunions d'information sont encadrées par le Directeur général, avec l'aide du Directeur général adjoint lors des réunions du CA. Les membres du personnel de plusieurs divisions sont invités à se présenter au CA à sa demande.
8. Ce rapport utilise un graphique visuel pouvant aller de **ponctuel** à **optimiser**. Cette notation est subjective et reflète la vue d'ensemble du CA ; elle est donnée pour visualiser le texte figurant sous chaque graphique. Elle ne s'appuie pas sur une méthodologie spécifique de notation, bien qu'elle tienne compte de l'expérience cumulée des membres du comité en matière de gouvernance et de supervision.

III. Contrôles internes



9. Le Secrétariat a appris qu'il avait réussi à passer l'évaluation dite des « sept piliers » de l'Union européenne réalisée en 2014/15 et en 2016 portant sur les contrôles internes du Secrétariat, bien qu'aucune notification formelle n'ait été reçue. Le fait de passer cette évaluation externe rigoureuse donne une assurance accrue et indépendante quant aux systèmes de contrôle internes de la direction. Ceci a été confirmé par les audits réalisés par l'auditeur interne et par l'assurance donnée par les auditeurs externes.

10. Les états financiers annuels du Secrétariat donnent l'assurance que la direction a établi et entretient des systèmes de comptabilité et de contrôle internes qui incluent des politiques et des procédures bien définies.
11. La révision et la création de nouvelles politiques dans le cadre du projet de taille moyenne (PTM) de 2016 renforcent davantage les contrôles internes des opérations du Secrétariat.
12. En outre, l'audit du PNUD des Contrôles internes conformément au Cadre de l'Approche harmonisée sur les transferts de fonds (HACT) réalisé pour le projet « Renforcement des capacités en vue du développement de projets environnementaux régionaux et mondiaux dans le Pacifique » a noté l'évaluation du risque du PROE comme étant FAIBLE.

Recommandations :

13. La direction est responsable de la supervision du contrôle interne et de la protection des actifs du Secrétariat. Le CA a noté une amélioration dans ce domaine du contrôle interne, avec l'achèvement des politiques nouvelles et révisées pour le Secrétariat en 2016. Le CA a noté que les délibérations de la réunion du CA concernant les modules du système d'information sur la gestion financière (FMIS) n'étaient pas disponibles à l'heure actuelle en raison de contraintes financières. La NZ a pu en discuter plus en détail avec le Secrétariat afin d'identifier comment elle pouvait améliorer l'établissement de rapports.

IV. États financiers de 2016



14. Le Comité d'audit a noté qu'au cours des douze dernières années, il n'y avait eu aucune augmentation du niveau de contributions versées par les Membres.
15. Le Comité d'audit a recommandé au Secrétariat d'examiner la politique des réserves actuelle qui est toujours impayée. La politique en matière de devises étrangères a été conclue afin de gérer le risque de perte de change.
16. Le CA a identifié la nécessité d'établir un mécanisme pour examiner la non-conformité par le Secrétariat concernant le niveau de réserves à maintenir.

Recommandations :

17. Une recommandation du Comité d'audit au Secrétariat visant l'examen de la politique des réserves actuelle doit être traitée par le Secrétariat. En outre, le CA a noté que les contributions volontaires des membres restent problématiques lorsqu'elles ne sont pas reçues pendant l'exercice financier, entraînant des contraintes financières pour le budget annuel du Secrétariat. Le CA demande aux membres de retenir qu'il est essentiel que tous les membres paient leur contribution volontaire au Secrétariat en temps voulu.
18. Le déficit net de 468 160 USD des réserves de 2016 reste inquiétant pour le CA car il reflète la situation d'insolvabilité du Secrétariat. Le CA continue à exhorter le Secrétariat à définir un objectif réaliste afin de diminuer considérablement ce déficit net pour l'exercice financier 2017, en soulignant l'importance que revêt la surveillance efficace des comptes par la direction pour réduire et graduellement éliminer le solde négatif des réserves. Le CA a félicité les efforts de l'équipe des finances, qui a soumis les états financiers et l'audit en avance, reflétant les améliorations du FMIS.

V. Fonction d'audit externe



19. En application des dispositions de l'article 29 du règlement financier du PROE, un auditeur externe est nommé tous les deux ans lors de la conférence du PROE. L'auditeur externe actuel est BDO. Leur responsabilité principale consiste à examiner les états financiers du PROE et à fournir une opinion conformément à l'article 32 du règlement financier du PROE. Les états financiers vérifiés de 2016 seront présentés au cours de cette réunion, dans le cadre du travail des Auditeurs externes mis en œuvre pendant l'année.
20. La lettre de la direction de 2016 (Annexe 3) souligne trois domaines² dans lesquels le PROE doit prendre une action et des résolutions immédiates. Le CA réitère les inquiétudes de l'auditeur externe dans les principaux domaines suivants :
- D'abord, l'état financier de l'organisation révèle que la situation des Réserves totales ou des Avoirs nets du PROE est en déficit net. Bien que le déficit net ait baissé, passant de moins 778 112 USD en 2015 à 468 160 USD en 2016, le CA a noté une amélioration dans ce domaine grâce à l'excédent net réalisé en 2016. Toutefois, le CA recommande fortement au Secrétariat de définir un objectif réaliste pour réduire de manière continue les Réserves ou l'Actif total négatifs d'ici la fin des exercices 2017/2018.
 - Ensuite, la performance financière du PROE a eu pour effet un excédent net de 346 898 USD en 2016, par rapport à un déficit net de 261 729 USD en 2015. Cette amélioration considérable est due à la baisse des pertes de change, qui sont passées de 344 333 USD en 2015 à 98 258 USD en 2016, et à la baisse des dépenses, en particulier celles de la Direction générale et des services administratifs, dans le cadre des mesures de contrôle des dépenses tout au long de l'année. Les stratégies adoptées par le Secrétariat sont notamment de clôturer tous les autres comptes en devises ainsi que les dépôts en devises et de maintenir le compte en USD avec un solde minimum en SAT.
 - Le CA note avec inquiétude les résultats négatifs des réserves totales de l'organisation au cours de ces trois dernières années. Bien que le CA ait noté une baisse du déficit en 2016, il continuera à suivre la performance du Secrétariat tout au long de l'exercice financier en cours.
 - Le CA a examiné les résultats du premier trimestre 2017 et a fait des remarques sur l'amélioration apportée par le Secrétariat, notant un excédent de 649 856 USD, en grande partie dû aux tranches de financement pluriannuelles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le CA a émis des recommandations au Directeur général, l'incitant à continuer à renforcer et à compléter les résultats encourageants de l'exercice financier en cours.
21. Une réunion a été organisée entre l'auditeur externe et le Comité d'audit en mars 2017 pour examiner ce rapport. Le CA reconnaît que l'auditeur externe a fourni les opinions nécessaires sur les états financiers. Les états financiers vérifiés de 2016 ont reçu l'opinion sans réserve des Auditeurs externes. La réunion entre le CA et les Auditeurs externes a été un agent clé d'amélioration du processus d'audit et a été très efficace et positive pour le Secrétariat.
22. Des audits de projets ont aussi été réalisés pendant cette période pour les projets du PNUD et le PNUD a affecté ses auditeurs à ces audits.

² 1. Résultats de la performance financière au cours de l'exercice

2. Pertes de change

3. Soldes négatifs des fonds de donateur

Recommandations :

23. Le CA recommande l'adoption des conclusions de l'auditeur externe des états financiers annuels de 2016. Il y a eu une amélioration du processus mis en œuvre par le Secrétariat visant à fournir les projets d'états financiers au CA pour examen avant d'émettre l'opinion d'audit final et la consultation entre le CA et l'auditeur externe.

VI. Fonction d'audit interne



24. L'unité d'audit interne a participé à des enquêtes exhaustives en matière de non-conformité et d'application des politiques. L'auditeur interne a mené plusieurs activités d'audit qui étaient en cours vers la fin de l'année 2016 et se sont poursuivies en 2017 sur l'utilisation de cartes de crédit et la politique relative aux déplacements. L'auditeur interne a largement collaboré avec les consultants du PTM pour donner des données pertinentes sur les politiques révisées au Secrétariat.
25. Le plan d'audit n'a pas été terminé pour la période 2016 en raison d'autres engagements pris par l'AI, notamment des enquêtes.
26. L'unité d'audit interne réalisera un audit de la gouvernance informatique dans le cadre du plan d'audit annuel de 2017.

Recommandations :

27. Le CA demande au Secrétariat de répondre à la question des ressources humaines de l'Unité d'audit interne afin d'améliorer le renforcement des capacités et de mettre en œuvre les activités requises. Avec l'élargissement du rôle du PROE en qualité d'entité régionale de mise en œuvre du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat et la présence accrue du Secrétariat dans la région, ceci demande un examen plus approfondi des ressources de cette Unité.

VII. Gestion des risques



28. Un rapport de suivi a été présenté au Comité d'audit sur l'examen du plan de gestion des risques de 2011 effectué par l'auditeur interne en 2014/15. L'état d'avancement des mesures de gestion relatives aux recommandations émises par l'auditeur interne a été transféré au Comité d'audit, pour information. Le CA a noté que la nouvelle politique de gestion des risques avait été réalisée en 2016 dans le cadre du projet de taille moyenne soutenant le PROE en matière de renforcement institutionnel. Le travail exceptionnel en cours concerne la mise à jour de l'inventaire des risques pour le Secrétariat.
29. Le CA estime que l'introduction du plan de gestion des risques doit être traitée en priorité par les membres de la haute direction et l'ensemble du personnel. Le comité des risques est présidé par le Directeur général adjoint et compte d'autres directeurs et conseillers. Ces agents ont leurs propres tâches quotidiennes en plus de leurs responsabilités en matière de gestion des risques.

30. Le CA estime qu'il serait utile d'incorporer ces responsabilités de gestion des risques dans le système actuel d'amélioration des résultats personnels pour chaque agent.

Recommandations :

31. Le CA prend acte de la réalisation du Manuel/de la Politique de gestion des risques. Les trois formes de risques devant être gérées sont ceux affectant l'ensemble de l'organisation, les risques spécifiques à une division donnée et les risques liés aux projets. Le Secrétariat doit terminer l'inventaire des risques, qui servira de base pour définir le plan de travail annuel des auditeurs internes.

VIII. Politique et procédures de prévention des fraudes



32. Une adresse email consacrée au signalement de cas de fraude a été introduite : fraud@sprep.org. La politique de prévention des fraudes est disponible sur le site internet du Secrétariat.
33. Le site internet du Secrétariat a été repensé et comporte désormais des pages sur la responsabilité et la transparence : <https://www.sprep.org/accountability/home>. Ceci a amélioré la visibilité du PROE dans ce domaine, en tant qu'Entité de mise en œuvre régionale pour le FVC et le Fonds d'adaptation.
34. La sensibilisation à la politique de gestion des risques et de la politique de protection des lanceurs d'alertes a lieu dans le cadre de programmes d'initiation du personnel par l'auditeur interne. Il reste encore du travail à faire dans ce domaine pour transmettre au grand public et au personnel qu'il leur est possible de déposer des plaintes.

Recommandation :

35. Le CA a pris acte de la Politique et des procédures de prévention des fraudes et du travail réalisé à ce jour par le Secrétariat dans cet important domaine du système de contrôle interne du PROE.

Recommandation :

36. La Conférence est invitée à :
- **prendre** acte des activités menées par l'AI et le CA et à **approuver** le rapport et les recommandations fournis par le Comité d'audit pour la période de juillet 2016 à juin 2017.